



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 septembre 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-1329

SOUSSION 2009 SP 213 - 6369472 CANADA INC. - ÉQUINOXE JMP - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE SAUVÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 308 142,48 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Sauvé, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 308 142,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-024-72762	294 492,76 \$	Réfection d'égouts, d'aqueduc et de bassin de rétention - Aqueduc - Rue Sauvé
04-13493	13 649,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1330

ENTÉRINER LES AVENANTS 1 À 6 AU MONTANT DE 31 415,80 \$ ET APPROUVER LES AVENANTS NUMÉROS 7 ET 8 AU MONTANT MAXIMAL DE 12 755,81 \$ POUR UN MONTANT TOTAL DE 44 171,61 \$ - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-748 adoptée le 12 mai 2009, adjugeait un contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc. pour un montant total de 369 101,25 \$, incluant les taxes, pour les travaux de rénovation de la salle Jean-Despréz;

CONSIDÉRANT QUE les avenants 1 à 6 ont été autorisés par délégation de pouvoir au prix soumis par la firme Marc Cléroux Construction inc. au montant de 31 415,80 \$, incluant les taxes, pour des ouvrages additionnels dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Jean-Despréz et que ces avenants sont justes et raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE le prix fourni par la firme Marc Cléroux Construction inc. pour les avenants 7 et 8 au montant de 12 755,81 \$, incluant les taxes, pour des ouvrages additionnels reliés aux divers travaux additionnels requis pour la rénovation est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avenants 1 à 6 au montant de 31 415,80 \$, incluant les taxes déjà autorisés par délégation de pouvoir et approuve les avenants 7 et 8 au montant de 12 755,81 \$, incluant les taxes pour des ouvrages additionnels requis par la firme Marc Cléroux Construction inc. dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Jean-Després pour un montant total de 44 171,61 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30447-001-72763	12 190,77 \$	Rénovation - Salle Jean-Després - Bibliothèque d'Aylmer - Salle Jean-Després
04-13493	565,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1331

**SOUSSION 2009 SI 177 - LES TOITURES RAYMOND ET ASSOCIÉS INC. -
POSTE DE POLICE D'AYLMER - RÉFECTION DES TOITS - 64 654 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Toitures Raymond et Associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la réfection des toitures du poste de police du secteur d'Aylmer situé au 625, chemin d'Aylmer pour un montant approximatif de 64 654 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30610-004-72764	61 790,04 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments - Poste de police d'Aylmer
04-13493	2 863,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1332

**SOUSSION 2009 SP 164 - FILTRUM INC. - INSTALLATION DES
CENTRIFUGEUSES ET DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES À L'USINE
D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES - 468 769,88 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Filtrum inc., 430, rues des Entrepreneurs, Québec, Québec, G1M 1B3 pour l'installation de deux centrifugeuses et des équipements connexes à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total de 468 769,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-002-72765	448 004,88 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Équipements
04-13493	20 765,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1333

APPROUVER L'AVENANT NUMÉRO 1 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SUR LES MANSARDES DE L'ARÉNA FRANK-ROBINSON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-980 adoptée le 17 juin 2009, mandatait la firme Construction JPL pour un montant total de 159 887,44 \$, incluant les taxes, pour la pose d'un isolant et d'un revêtement extérieur à l'aréna Frank-Robinson;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jean-Marie L'Heureux, architecte, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 51 148,75 \$, incluant les taxes, pour remplacer sur les façades nord et sud le parement métallique existant de la mansarde;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le premier avenant au montant de 51 148,75 \$, incluant les taxes, au contrat de Construction JPL pour la réalisation de travaux de remplacement de parement métallique à l'aréna Frank-Robinson.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30618-004-72766	48 883,02 \$	Rénovation - Arénas Cholette et Frank-Robinson - Aréna Frank-Robinson
04-13493	2 265,73 \$	- Rénovation TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1334

SOUMISSION 2009 SP 243 - PAYSAGISTE ENVERT & FILS - 6535755 CANADA INC. - FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES - 64 259,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils - 6535755 Canada inc., 424, rue des Géraniums, Gatineau, Québec, J8P 3R1 pour la fourniture et la plantation de 180 arbres dans l'ensemble de la municipalité pour un montant total de 64 259,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-521-72761	61 413,23 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 846,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71431-628	27 998,80 \$		Plantation d'arbres - Produits d'horticulture
02-71431-419	33 414,43 \$		Plantation d'arbres - Autres services professionnels et administratifs
02-71431-521		61 413,23 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1335

SOUSSION - 2009 SP 194 - ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. - TRAITEMENT PRÉVENTIF DE L'ASPHALTE PAR MÉTHODE DE THERMORAPIÉÇAGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 29 432,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Environnement routier NRJ inc., 23, avenue Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6 pour effectuer les travaux de thermorapiéçage de surface en revêtement bitumineux dans le secteur de Gatineau, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission, au montant total approximatif de 29 432,16 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juillet 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41540-521-72767	28 128,41 \$	Puisards et regards - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 303,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1336

SOUSSION 2009 SP 176 - J.A. LARUE INC. - ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE DE DÉMONSTRATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 163 610,06 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.A. Larue inc., 680, rue Lenoir, Québec, Québec, G1X 3W3 pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible de démonstration, au montant total de 163 610,06 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et l'alternative 2 de sa soumission déposée en date du 11 juin 2009, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30631-020-72768	156 362,66 \$	Acquisition de véhicules - 1 souffleuse
04-13493	7 247,40 \$	- Enlèvement de la neige TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1337

SOUSSION 2009 SP 095 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE CAMIONS NEUFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 478 391,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de camions neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 23 juin 2009, à savoir :

ANNEXES A, B ET E

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture des camions mentionnés aux annexes A, B et E, au montant total de 230 695,06 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe A, la seule soumission reçue et conforme pour l'annexe B et la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe E.

ANNEXES C, D, F, G ET I

P.E. Boisvert Auto ltée, 2, rue Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5 pour la fourniture des camions mentionnés aux annexes C, D, F, G et I, incluant les options des annexes C et D, au montant total de 223 846,93 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

ANNEXE H

Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour la fourniture du camion mentionné à l'annexe H au montant total de 23 850 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90010-002	44 378,69 \$	Flotte automobile - Incendie - Camion 4x4
11-90010-003	55 086,37 \$	Flotte automobile - Incendie - Camion utilitaire
11-90010-005	44 378,70 \$	Flotte automobile - Incendie - Fourgon de 3/4 tonne
11-90010-006	44 378,70 \$	Flotte automobile - Incendie - Camion de 1 tonne
06-30631-001	22 793,52 \$	Acquisition de véhicules - 1 automobile - Génie
06-30631-002	27 515,68 \$	Acquisition de véhicules - 1 automobile - Parcs
06-30631-003	27 646,21 \$	Acquisition de véhicules - 1 camion de 1/4 tonne - Environnement
06-30631-004	27 771,34 \$	Acquisition de véhicules - 1 camion de 1/2 tonne - Bâtiments

06-30631-005	32 253,55 \$	Acquisition de véhicules - 1 camion de 1/2 tonne - Parcs
06-30631-006	27 515,68 \$	Acquisition de véhicules - 1 camion de 1/2 tonne - Voirie
06-30631-007	44 088,51 \$	Acquisition de véhicules - 1 camion de 3/4 tonne - Voirie
06-30631-008	34 672,10 \$	Acquisition de véhicules - 1 fourgon de 1/4 tonne
06-30631-009	24 721,71 \$	Acquisition de véhicules - 1 fourgon de 1/2 tonne - Gestion de la flotte
04-13493	21 191,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-90010-003	4 378,69 \$		Flotte automobile - Incendie - Camion utilitaire
11-90010-006	4 378,70 \$		Flotte automobile - Incendie - Camion de 1 tonne
06-30631-007	5 325,65 \$		Acquisition de véhicules - 1 camion de 3/4 tonne - Voirie
06-30631-005		653,55 \$	Acquisition de véhicules - 1 camion de 1/2 tonne - Parcs
06-30631-008		4 672,10 \$	Acquisition de véhicules - 1 fourgon de 1/4 tonne
11-90010-002		4 378,69 \$	Flotte automobile - Incendie - Camion 4x4
11-90010-005		4 378,70 \$	Flotte automobile - Incendie - Fourgon de 3/4 tonne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1338

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-29 - 84 754,21 \$ - PÉRIODE DU 27 AU 31 JUILLET 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-29 au montant de 84 754,21 \$ pour la période du 27 au 31 juillet 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1339

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-30 - 13 362,63 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 7 AOÛT 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-30 au montant de 13 362,63 \$ pour la période du 3 au 7 août 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1340

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 32 413,72 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 14 AOÛT 2009**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 au montant de 32 413,72 \$ pour la période du 10 au 14 août 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1341

SOUSSION 2009 SP 174 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'UN CAMION ET DE DEUX CAMIONNETTES - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE L'ENVIRONNEMENT - 257 716,20 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de camions neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 2 juillet 2009, ces dernières ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des annexes, à savoir :

ANNEXE A

Inter Outaouais inc., 333, rue Papineau, Papineauville, Québec, J0V 1R0 pour la fourniture d'un camion avec boîte de service mentionné à l'annexe A, au montant total de 182 176,86 \$, incluant les taxes.

ANNEXE B

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture d'une camionnette de type cabine équipage mentionnée à l'annexe B, sans les options, au montant total de 51 816,40 \$, incluant les taxes.

ANNEXE C

P.E. Boisvert Auto ltée, 2, rue Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5 pour la fourniture d'une camionnette mentionnée à l'annexe C, au montant total de 23 722,94 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin, au montant total de 257 716,20 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30383-008	46 349,94 \$	Règlement d'emprunt - Camion de ravitaillement
06-30467-002	127 757,07 \$	Règlement d'emprunt - Camion de ravitaillement
Fond de dépenses en immobilisations	72 193,19 \$	Camionnettes
04-13493	11 416,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41410	39 176,66 \$		Indemnité d'assurances - 1 fourgon de 1/4 tonne
02-19130-692	33 016,53 \$		Frais non remboursables par les assurances - Équipements non capitalisables
03-10110		72 193,19 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1342

SOUSSION 2009 SI 232 - TECHNIPARC - 9032-2454 QUÉBEC INC. - RÉFECTION DE TERRAINS DE SOCCER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 62 021,43 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.), 2862, rue de Chamonix, Ville St-Laurent, Québec, H4R 3B7 pour la réfection des terrains de soccer numéros 1 et 2 du parc Mont-Bleu et celui du parc du Ruisseau pour un montant total de 62 021,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

La réfection des terrains de soccer numéros 1 et 2 du parc Mont-Bleu est financée à même les projets en cours.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-018-72769	16 777,82 \$	Aménagement de parcs - Parc du Ruisseau
02-71420-529-72770	24 754,07 \$	Entretien des parcs et aménagement - Entretien et réparation - Infrastructures - Autres
02-71420-529-72771	17 742,19 \$	Entretien des parcs et aménagement - Entretien et réparation - Infrastructures - Autres
04-13493	2 747,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1343

ENTENTE DE PRÊT - CORPUS DE 25 OEUVRES DE L'ARTISTE MARCELLA MALTAIS ISSUES DE LA COLLECTION PERMANENTE D'OEUVRES D'ART DE LA VILLE DE GATINEAU POUR UNE EXPOSITION DU 2 MARS AU 2 MAI 2010 À LA MAISON HAMEL-BRUNEAU - CENTRE D'EXPOSITION DE L'ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY-SILLERY DE LA VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec désire présenter l'exposition « Trois Pays trois lumières » du 2 mars au 2 mai 2010 à la Maison Hamel-Bruneau, centre d'exposition de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, qui mettra en valeur 25 œuvres issues de la collection permanente de la Ville de Gatineau de l'artiste réputée Marcella Maltais, donatrice de cette collection en 2005;

CONSIDÉRANT QUE ce centre d'exposition a présenté en 2007, une autre exposition issue de la collection municipale intitulée « Dallaire illustrateur, extraits de séries historiques » et que ce centre d'exposition a su répondre aux normes muséales et à l'entente convenues;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition saura mettre en valeur la collection municipale et qu'elle offre une occasion de rayonnement pour la Ville et ses citoyens tout en témoignant de son apport culturel et de son soutien à la diffusion de sa collection et de la reconnaissance des artistes-donateurs;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entente de prêt sera conclue avec la Ville de Québec, sous réserve d'approbation du conseil municipal de la Ville de Québec, et suite aux recommandations favorables du conseil municipal de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de prêt à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Ville de Québec – Arrondissement Sainte-Foy-Sillery, du 16 février au 16 mai 2010 pour la tenue de l'exposition prévue du 2 mars au 2 mai 2010 au Centre d'exposition Hamel-Bruneau, 2608, chemin Saint-Louis, Québec.

Le trésorier est autorisé à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, la somme à recevoir de la Ville de Québec pour la location des œuvres et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de prêt entre la Ville de Québec et la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1344

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 67 386,52 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 256 638,30 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 4 448,82 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 29 - 706 927,07 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 33 et la liste des embauches numéro 29 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	67 386,52 \$	17 au 21 août 2009
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	256 638,30 \$	17 au 21 août 2009
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	4 448,82 \$	17 au 21 août 2009
Liste des embauches numéro 29	Embauche de personnel temporaire	706 927,07 \$	10 au 14 août 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1345

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-32 POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 AOÛT 2009**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-32 d'un montant de 197 523,26 \$ pour la période du 13 au 19 août 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1346

CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - SÉRIES 3000 ET 4000 - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour tous les autres documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe poursuit l'élaboration du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Cour municipale et des autres services municipaux, conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la série 3000, Gestion des ressources financières et de la série 4000, Gestion des ressources matérielles et immobilières du calendrier des règles de conservation de la Ville et de celui de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'acceptation des nouvelles règles 1334, 1547, 2414 et 2224 en plus des modifications aux règles 1335 et 2417, puis le remplacement de la règle 2301 par la règle 2305 aux codes 2321 et 2330 du plan de classification corporatif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les règles de conservation des séries 3000, Gestion des ressources financières et 4000, Gestion des ressources matérielles et immobilières du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et du calendrier des règles de conservation de la Cour municipale de Gatineau et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les deux documents de présentation.

Il est de plus accepté d'approuver les nouvelles règles 1334, 1547, 2414 et 2224, en plus des modifications aux règles 1335 et 2417, puis le remplacement de la règle 2301 par la règle 2305 aux codes 2321 et 2330 du plan de classification corporatif.

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre deux exemplaires de chaque calendrier (Cour et Ville) à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2009-1347

SUBVENTION DE 100 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS - LA NUIT DES SANS-ABRIS - CABINET DU MAIRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, à l'attention de madame Marie-Michèle Pellerin-Auprix, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour l'événement annuel « La nuit des sans-abris » qui aura lieu le 16 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1348

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Eglantine Gauthier, secrétaire-trésorière, 4-137, rue Gratton, Gatineau, Québec, J8Y 4X2, à titre d'aide financière pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1349

PARTICIPATION DE MONSIEUR SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB DES JOYEUX LURONS - 12 SEPTEMBRE 2009 - 40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par le Club des Joyeux Lurons qui aura lieu le 12 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre du Club des Joyeux Lurons, à l'attention de monsieur Roy Laframboise, 10, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1350

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - 23 SEPTEMBRE 2009 - QUÉBEC - 560 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer au Colloque de la Fondation Rues principales qui se tiendra à Québec le 23 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre de Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4 pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 560 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30025	560 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1351

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - 14 SEPTEMBRE 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph de Sylva à participer à une activité organisée par l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec au profit de la Fondation Laure-Gaudreault et de l'Association répit communautaire le 14 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre de l'A.R.E.Q., à l'attention de madame Rose Cousineau, 18-80, rue de Rouville, Gatineau, Québec, J8T 8L9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11412-972	35 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1352

SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN TOXICOMANIE DE L'OUTAOUAIS - ENCAN SILIENCIEUX - 17 SEPTEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais, à l'attention de madame Mylène Piché, 92, rue Saint-Jacques, Gatineau, Québec, J8X 2Z2, à titre de subvention dans le cadre d'un encan silencieux qui aura lieu le 17 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	300 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1353

SUBVENTION DE 600 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 33 - ACTIVITÉ DU 12 SEPTEMBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, Filiale 33, à l'attention de madame Mary-Ann Latimer, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 12 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	150 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11414-694	100 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11401-694	150 \$		Frank Thérien - D'Aylmer - Articles promotionnels
02-11414-972		100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11401-972		150 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1354

SUBVENTION DE 1 200 \$ - INTERCLUBS AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Laflamme, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour les déjeuners rencontres du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	300 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11414-694	100 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11411-694	40 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11401-694	240 \$		Frank Thérien - D'Aylmer - Articles promotionnels
02-11414-972		100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11411-972		40 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11401-972		240 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1355

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DES DEUX-RIVES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de baseball amateur des Deux-Rives, à l'attention de monsieur Éric Dolbec, 112A, rue des Beaumiers, Gatineau, Québec, J8M 1S4, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Thunder Deux Rives au tournoi provincial qui aura lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu les 5 et 6 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1356

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-09-07 -
PROLONGATION D'UNE CONDITION D'EMBAUCHE - EMPLOYÉ 109228**

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche numéro CE-2008-577 en date du 16 avril 2008 pour l'engagement à l'essai et la permanence de l'employé 109228 au poste de mécanicien aux machines fixes II, secteur centre-ouest, laquelle comporte une condition d'embauche, soit celle d'obtenir le certificat de qualification nécessaire dans un délai de 12 mois;

CONSIDÉRANT la rareté de la main-d'œuvre qualifiée (classe-B catégorie appareils frigorifiques) pour occuper un poste de mécanique de machine fixe;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour signer une entente conjointe afin de prolonger le délai de l'employé 109228 pour l'obtention du certificat de qualification nécessaire afin d'effectuer l'ensemble des tâches du poste de mécanicien aux machines fixes II, secteur centre-ouest;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les représentants de la Ville de Gatineau à signer la lettre d'entente ENT-BLE-09-07 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN.

La directrice générale adjointe des Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-09-07.

Adoptée

CE-2009-1357

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE SAUMURE AU
POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-050 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Stéphane Saumure au poste de contremaître au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-050 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Stéphane Saumure est établi à la classe 2, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Étant donné que monsieur Stéphane Saumure occupe le poste de contremaître par intérim au Service des travaux publics depuis le 26 août 2008, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 - Division de l'entretien des édifices - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1358

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE RODRIGUEZ AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-341 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Serge Rodriguez au poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Serge Rodriguez sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Serge Rodriguez est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19920-114 – Édifice Maison du Citoyen - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1359

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL-ANDRÉ MAJOR AU POSTE DE MÉCANICIEN AUX MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne) aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-369 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Michel-André Major au poste de mécanicien aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Michel-André Major sera établi à la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel-André Major est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71334-114 – Complexe sportif - Édifices - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1360

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR STEVE HUANG AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Steve Huang au poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Steve Huang sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Steve Huang est assujéti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conditionnellement à la permanence de monsieur Marc Michaud au poste d'inspecteur en bâtiment du centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Aylmer - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1361

RETRAITE DE MONSIEUR RAYMOND LEFÈBVRE, LIEUTENANT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Lefèbvre, lieutenant au Service de sécurité incendie, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 25 ans et 7 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Raymond Lefèbvre, les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} septembre 2009, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Raymond Lefèbvre leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1362

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1186 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC BÉLANGER AU POSTE DE SERGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE - ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-BRUNO LYRETTE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1186 adoptée le 8 juillet 2009, acceptait la promotion et la permanence de monsieur Éric Bélanger au poste de sergent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police ainsi que l'engagement et la permanence de monsieur Jean-Bruno Lyrette au poste d'agent à la Division de la surveillance des territoires du Service de police;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans le titre et aux sixième, septième et neuvième paragraphes du dispositif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-1186 adoptée le 8 juillet 2009 afin de modifier le terme promotion par promotion à l'essai dans le titre et modifier le terme engagement par engagement à l'essai dans le titre. Également, modifier le terme période d'adaptation par période d'essai dans les sixième, septième et neuvième paragraphes du dispositif.

Adoptée

CE-2009-1363*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - DIVISION DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de madame Sylvie Barriault en date du 26 juin 2009, le poste d'analyste en architecture et en urbanisme (poste numéro CSG-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins, il y a lieu de repositionner ce poste à l'intérieur de la structure du centre de services d'Aylmer afin de conserver la capacité de répondre à la charge de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications à la structure organisationnelle du centre de services d'Aylmer :

Abolition d'un poste col blanc :

- analyste en architecture et en urbanisme situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau (poste numéro CSA-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs).

Création d'un poste col blanc :

- analyste en urbanisme situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau (poste numéro CSA-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du centre de services d'Aylmer en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Centre de services d'Aylmer - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1364
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1709

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE ST-JEAN AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX PERMIS D'AFFAIRES - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux permis d'affaires au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Louise St-Jean au poste de technicienne aux permis d'affaires au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs).

Le salaire de madame Louise St-Jean sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Louise St-Jean est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 - Centre de services de Hull - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1365
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1365

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE BEAUDIN AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-024 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Beaudin au poste d'opérateur B au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Pierre Beaudin sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Beaudin est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 - Réseau d'aqueduc - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1366

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS J. ROY AU POSTE DE CHARGÉ D'ÉQUIPE SPÉCIALISÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé(e) d'équipe spécialisé(e) au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-129 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Louis J. Roy au poste de chargé d'équipe spécialisé au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Louis J. Roy sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Louis J. Roy est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 - Réseau d'aqueduc - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1367

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC LEGAULT AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-023 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Éric Legault au poste d'opérateur B au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Éric Legault sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Éric Legault est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 - Réseau d'aqueduc - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1368

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉE 107292

CONSIDÉRANT QUE l'employée 107292, salariée temporaire depuis octobre 2005, est absente du travail depuis le 20 avril 2009 sans justification;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 107292 a refusé des assignations à trois reprises depuis le 30 juin 2009, sans motif valable;

CONSIDÉRANT l'article 5.07 i) iv) de la convention collective intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. qui prévoit qu'un salarié qui refuse une assignation sans motif valable à plus de deux reprises perd son droit de rappel et voit son nom rayé de la liste de rappel des salariés temporaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employée 107292.

Adoptée

MARC BUREAU

M^c SUZANNE OUELLET

**Maire et président
Comité exécutif**

**Greffier et secrétaire
Comité exécutif**